

# REGLEMENT FINANCIER

## 1) CONTRIBUTION DES FAMILLES

Depuis la rentrée 2018-2019 une tarification différenciée est appliquée aux familles de l'école Sainte Germaine.

C'est une orientation diocésaine. Elle décide de la mise en place d'un paiement à partir du revenu fiscal de référence comme modalité d'appel des contributions des familles.

Elle permet l'accès à l'Enseignement Catholique à toutes les familles, quelles que soient leurs ressources.

Elle aide à faire face aux besoins d'investissement liés à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de sécurité de tous les membres de la communauté éducative.

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 3 ans mais cette année scolaire a été difficile en terme de mesures sanitaires. Les produits désinfectants et autres ont pesé sur notre petit budget, aussi avons-nous décidé d'augmenter la scolarité de 1 euro pour toutes les tranches, à compter de septembre 2021.

La tarification est définie en fonction d'un coefficient annuel de référence calculé ainsi:

$$\text{Coefficient annuel de référence} = \frac{\text{revenu fiscal de référence (il figure sur l'avis d'imposition)}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

L'application de ce barème sera effective dès réception de l'avis d'imposition de l'année précédente. Pour les familles séparées ou divorcées joindre l'avis d'imposition sur lequel la part de l'enfant apparaît.

Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le montant de la tranche D sera appliqué.

Il convient d'utiliser la grille ci-dessous pour déterminer le montant de la contribution appelée à la prochaine rentrée.

Une réduction de 10% sera accordée à partir du 2ème enfant de la famille.

<u>Catégorie</u>	<u>Coefficient annuel de référence</u>	<u>Montant</u>
<b>A</b>	<b>moins de 10 000 euros</b>	<b>43 euros</b>
<b>B</b>	<b>10 000 euros à 16 000 euros</b>	<b>49 euros</b>
<b>C</b>	<b>16 001 euros à 24 000 euros</b>	<b>53 euros</b>
<b>D</b>	<b>Plus de 24 000 euros</b>	<b>60 euros</b>

## 2) ARRHES :

Les arrhes vous sont demandées pour confirmer votre inscription. Les modalités concernant les arrhes sont prévues dans la fiche comptable.

## 3) DEMI-PENSION

Forfait mensuel

<b>Classe maternelle</b>	<b>58 euros</b>
<b>Classe élémentaire</b>	<b>65 euros</b>

« lu et approuvé »

Date et signature :

Le prix du repas occasionnel enfant et adulte est de 5,60 euros.

➤ **NOM DE L'ENFANT**..... PRENOM ..... CLASSE ..... Demi pensionnaire  Externe

➤ **NOM DES PAYEURS**

.....paiera à .....%

.....paiera à .....%

➤ **CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE**

$$\text{Coefficient Annuel de référence (CAR)} = \frac{\text{revenu fiscal de référence}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

Soit un tarif de .....€

**Joindre obligatoirement l'avis d'imposition 2020 (revenu de 2019) sur lequel figure(nt) le(s) enfant(s).**  
**Sans l'avis d'imposition, la tranche la plus haute sera automatiquement appliquée.**

➤ **NOMBRES D'ENFANTS SCOLARISES DANS L'ETABLISSEMENT** :.....

NOM	PRENOM	CLASSE	DP ou Ext

**1<sup>er</sup> enfant : plein tarif**

**Réduction de 10% pour chaque enfant supplémentaire.**

**Gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.**

➤ **MODALITES DE PAIEMENT** (Veuillez choisir votre mode de paiement)

Prélèvement automatique mensuel (10 de chaque mois) :

Le compte à prélever est identique à celui de l'année précédente : oui  non

*Si le compte est différent de l'année précédente et pour une nouvelle inscription, joindre un RIB ou RIP ainsi que le document de prélèvement SEPA rempli et signé.*

Par chèque : au début de chaque mois (avant le 10)

➤ **ARRHES :**

**40 euros à donner lors de l'inscription** en espèces ou en chèque (le chèque ne sera prélevé qu'après le 10 août). Ces arrhes seront déduites de la contribution familiale de l'année scolaire mais ne sont pas remboursées en cas de désistement.

Par chèque       En espèces (demander un reçu)

➤ **FRAIS d'INSCRIPTION** : (pour les élèves nouveaux)

**20 euros par enfant**

La famille affirme avoir reçu la fiche des tarifs et s'engage à régler l'ensemble des frais liés à la scolarité de(s) enfant(s).

Date et signature : .....